

Création ou réaménagement

Espaces végétalisés sans dimensionnement hydraulique



ANALYSE PRÉALABLE
Identifier les points bas, les pentes, les fils d'eau, les réseaux existants et les contraintes architecturales.
L'espace végétalisé doit se situer en point bas pour infiltrer les eaux pluviales.



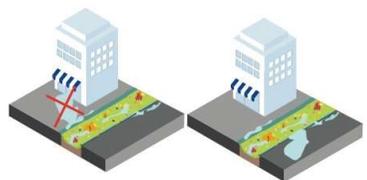
INJECTER LES EAUX PLUVIALES EN SURFACE
Éviter les bordures émergentes sauf pour les usages de séparation et de butte-roule. Dans ce cas, **prévoir des interruptions de bordure de 1 mètre minimum**, tous les 3 mètres maximum. Orienter le fil d'eau vers l'espace végétalisé.



CRÉER DES ESPACES VERTS EN DÉPRESSION
Positionner la terre et le couvert végétal (dont le mulch) au moins 10 à 30 cm en dessous de la cote de voirie pour obtenir un volume suffisant pour gérer les eaux pluviales.



CRÉER UNE PENTE VERS LES ESPACES VÉGÉTALISÉS
Créer des pentes allant des surfaces imperméables vers l'espace végétalisé pour y diriger les eaux pluviales (en cas de reprise des revêtements).
Vérifier les profils en long et en travers.



ANALYSER LE CHEMIN DE MOINDRE DOMMAGE
Vérifier les seuils des bâtiments et le chemin de l'eau en cas de débordement pour éviter les inondations notamment de parties privées. Maintenir ou recréer une grille ou un avaloir en surverse pour acheminer l'excédent des eaux pluviales vers le réseau d'assainissement.

Cet espace et les surfaces déconnectées associées sont à prendre en compte dans l'observatoire de la Ville perméable. Partager ces informations.